



Étude d'un poste de travail

Inclus dans l'offre socle



C'est quoi ?

Une étude de poste est une démarche visant à analyser les conditions de travail d'un salarié à son poste de travail dans le but d'identifier, d'évaluer et de prévenir les risques professionnels qui pourraient affecter sa santé et sa sécurité.



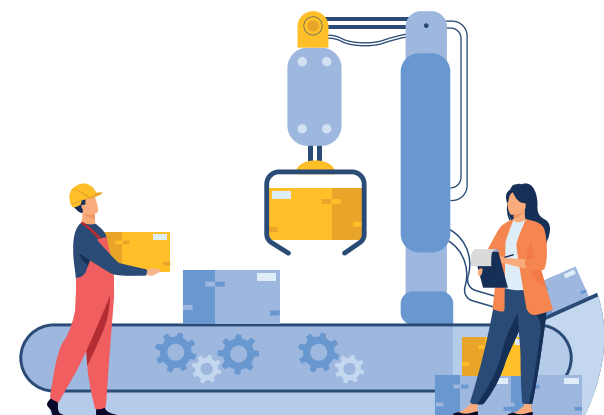
Pourquoi faire ?

- Observer et décrire les différentes tâches effectuées par le salarié, en tenant compte des méthodes de travail, des équipements utilisés et de l'environnement de travail.
- Recenser les dangers présents dans le poste de travail, qu'ils soient physiques, chimiques, ergonomiques, ou psychosociaux.
- Élaborer des recommandations visant à réduire ou éliminer les risques identifiés, que ce soit par des modifications techniques, organisationnelles, ou en formant le personnel.



Concrètement, comment ça se passe ?

Suite à une problématique identifiée par le médecin et le chef d'entreprise, un préventeur AST se déplace en entreprise pour observer et recenser les dangers existants auxquels est exposé votre salarié. En fonction des données recueillies, des recommandations vous seront ensuite proposées.



Pour plus d'informations sur la réalisation d'une étude d'un poste de travail, consultez votre parcours prévention.

Retrouvez-nous sur le site

www.actionsantetravail.fr

